

Anne RIGAIL
Directeur Général Air France
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 19 Juillet 2022

Objet : gel des échelons d'ancienneté Transform 2015

Madame la Directrice Générale,

Nous avons, comme vous, pris connaissance de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris qui a confirmé le 31 mars dernier la décision du Tribunal Judiciaire de Bobigny du 17 décembre 2020 : Air France a donc été condamnée par deux fois dans le procès concernant le dégel des échelons d'ancienneté au moment de la sortie de l'accord Transform 2015, ces deux décisions faisant une même lecture claire et sans équivoque de la fin de tout effet de l'accord au 1^{er} avril 2016, et condamnant la rupture de l'égalité de traitement entre les populations PNT et PNC.

Nous vous demandons d'organiser une réunion, dans les plus brefs délais, afin que vous nous exposiez clairement vos intentions, quant aux suites que vous entendez donner à ces décisions de justice.

Comme vous le savez, notre accord collectif actuel se termine en octobre 2022.

Si la Direction décidait d'ignorer ces décisions de justice et de ne pas apporter les mesures correctrices qu'elles ordonnent clairement, nous aborderions nos prochaines négociations dans une crise de confiance très préjudiciable au dialogue social.

Vous devez également mesurer combien nous sommes très fortement sollicités par les PNC qui souhaitent que tout soit mis en œuvre pour régulariser la situation.

Notre syndicat ne pourra que les accompagner dans l'engagement des procédures prud'homales pour obtenir réparation si vous laissez perdurer les injustices et illégalités qui ont été par deux fois constatées par les juges.

La situation sociale est actuellement suffisamment tendue. Il serait alors très dommageable pour l'image d'Air France que la Direction s'obstine dans la voie du conflit plutôt que celle de l'apaisement et de la raison.

Vous étiez Directrice du PNC au moment de cet accord. Vous connaissez donc parfaitement la situation et nous espérons que vous aurez à cœur de travailler rapidement et positivement à une solution amiable permettant de tourner la page en restaurant les droits des PNC.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Générale, nos sincères salutations.



Alexandre DUBOC
Secrétaire de section UNSA PNC AF



Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA Aérien AF